

RAPPORT RELATIF A L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE
SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXEPTIONNELLE
RELEVANT DES MINISTERES CHARGES DES AFFAIRES SOCIALES
SESSION 2017

Cette session pour laquelle 21 postes étaient ouverts est la 6^{ème} organisée suite à la réforme statutaire de la catégorie B et à la mise en place du nouvel espace statutaire (NES B). 250 candidats se sont inscrits à l'examen professionnel ; 197 ont participé à l'épreuve écrite ; 53 candidats ont été déclarés admissibles ; 50 candidats ont participé à l'épreuve d'admission ; 21 candidats ont été admis.

Le calendrier des épreuves a débuté le 9 février 2017 pour s'achever le 24 novembre 2017 par la promulgation des résultats.

Le jury était composé de 6 membres fonctionnaires issus de l'administration centrale et des services déconcentrés des différents réseaux ministériels.

L'objet de ce rapport, après avoir établi un bilan statistique, est d'énoncer quelques remarques et réflexions sur les épreuves écrites et orales afin d'aider les futurs candidats dans leur préparation.

1. L'épreuve écrite

La nature de l'épreuve consistait à rédiger une note administrative sur le principe et de laïcité et les modalités de sa mise en œuvre dans les services publics à travers laquelle les qualités rédactionnelles, de compréhension, d'analyse et de synthèse du candidat pouvaient être évaluées ; la note devait également s'attacher à proposer des solutions adaptées.

Les copies ont fait l'objet d'une double correction

1.1 La forme

La grande majorité des candidats a respecté les règles de base : construction et énoncé apparent d'un plan avec parties et sous parties, même si l'équilibre des parties et sous parties n'est pas toujours respecté et si les candidats ne s'attachent pas souvent à la qualité des transitions.

De manière générale, la durée de l'épreuve a été assez bien maîtrisée permettant aux candidats d'arriver au terme de leur propos. Mais nombre significatif de copies n'a pas de conclusion.

Toutes les copies ne respectaient pas la forme prescrite pour une note administrative.

L'orthographe et la syntaxe sont en général corrects (les copies faibles sur ces points se remarquent particulièrement).

Pour juger des qualités rédactionnelles du candidat, l'utilisation trop fréquente d'un style « télégraphique » à partir de tirets à la ligne, nuit à la fluidité du propos plus qu'il n'organise la pensée.

De même, le copier/coller d'extraits des documents est à proscrire. Le jury attend du candidat qu'il sache reformuler en synthétisant et donne du sens à un propos.

2.1 Le fond

Les attentes sont la compréhension du sujet et des documents transmis, le tri des données, la sélection des éléments pertinents, la capacité à appréhender et retranscrire les enjeux d'une politique globale traitée à partir des mots clés inclus dans l'intitulé du sujet. En l'occurrence l'intitulé du sujet induisait un plan.

Cependant, alors même que le sujet ne présentait pas, de par la problématique soulevée (difficultés posées / axes de solutions proposées), de difficultés de présentation particulière, certaines copies sont insuffisamment structurées, en particulier la deuxième partie où les candidats distinguent difficilement l'essentiel de l'accessoire et manquent d'esprit de synthèse s'agissant des mesures envisagées pour assurer le respect du principe de laïcité.

En outre, un nombre non négligeable de candidats n'utilise pas l'ensemble des documents fournis.

Lorsque ces écueils sont évités, la différence se fait à travers la complétude de l'approche, la structuration logique, la précision des informations retranscrites.

2. L'épreuve orale

Il s'agit d'une discussion avec le jury d'une durée de 25 minutes qui se décompose en 5 minutes d'exposé par le candidat et 20 minutes de questions. Les questions reprennent les thèmes abordés lors de l'exposé, complétés par des questions relatives à l'expérience professionnelle du candidat et son environnement de travail. Le jury s'appuie dans son questionnement sur le document RAEP (non noté) fourni par le candidat.

Les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) sont en général bien renseignés, les règles qui prévalent à sa structuration ne sont pas toujours respectées (nombre de page notamment). Il manque parfois un plan structuré et une réelle organisation des idées.

Les étapes du parcours sont décrites, les compétences acquises également, même si l'abus de termes tels que « pilotage », « conduite de projet »... sont remis à leur juste dimension lors de l'entretien.

L'entretien oral qui suit l'exposé permet au jury de s'assurer de la fiabilité des informations contenues dans le RAEP et de l'étendue des compétences acquises : connaissances administratives, compétences techniques. Il permet aussi d'apprécier la façon dont le candidat se situe dans son environnement professionnel, la réflexion et le recul qu'il a acquis sur son parcours professionnel.

C'est ce dernier point qui a en grande partie permis de faire la différence. En effet, bon nombre de candidats ont démontré au jury qu'ils étaient professionnels dans leur domaine de compétence sans toutefois parvenir à se détacher de leurs tâches. Les textes qui fondent leur action, la définition du service public, l'environnement institutionnel sont insuffisamment connus. La réflexion sur les tenants et aboutissants de son action doivent aussi être plus clairement exprimés.

Surtout nombre de candidats ignorent tout ou presque des politiques publiques conduites dans les secteurs relevant des ministères sociaux autres que le leur.

Le jury s'est employé à évaluer le degré d'implication ou d'investissement du candidat dans ses postes, son aptitude éventuelle à encadrer une équipe, sa capacité à prendre du recul, ainsi que ses motivations et perspectives professionnelles.

Les critères d'évaluation des acquis ont porté notamment sur les marges d'autonomie et les responsabilités confiées au candidat, sur sa capacité à travailler en équipe, sur son positionnement au sein d'une ligne hiérarchique, sur la diversité de son parcours, sur sa connaissance de son environnement professionnel et ses forces de proposition.

Conclusion

Le jury constate que les candidats sont plutôt bien préparés aux épreuves tant écrites qu'orales auxquelles ils se présentent.

L'épreuve écrite, compte tenu du nombre de candidats, est relativement sélective.

A l'oral, le jury a reçu quelques excellents candidats et un petit nombre de candidats dont le niveau était très faible. Il a du faire preuve d'une particulière rigueur pour départager des candidats dont la qualité des prestations à l'oral était très proche.

Le président du jury



Jérôme ELISSABIDE